



Comment prétendre à une aide-ménagère ?

Je viens d'accoucher et mon conjoint, mon concubin ou mon partenaire de pacs est éloigné géographiquement.

Quelle est la prise en charge ?

La CNMSS m'offre 10 heures d'aide-ménagère aux familles par mois pendant les deux mois qui suivent mon retour à domicile.

Bulletin de demande d'aide au retour à domicile - Aide-ménagère aux familles
Remplir et renvoyer par courrier : CNMSS – DGR/BASS
247 av Jacques Cartier – 83090 TOULON CEDEX 9
ou via le Téléservice "aides à domicile et aides financières médico-sociales"
sur cnmss.fr – "mon compte CNMSS"

Identification du militaire :

N° de sécurité sociale (NIR)

NOM Prénom.....

Les heures d'aide-ménagère aux familles seront dispensées par :

- Employée de maison payée par CESU
- Association.....

Adresse

Tél. Fax.....

Courriel :@.....

Intervention du...../...../..... au/...../..... au tarif horaire de€

Identification du bénéficiaire :

NOM Prénom

Date de naissance...../...../.....

Tél. Fax.....

Courriel.....@.....

Condition relative à la prise en charge :

Mon conjoint, concubin ou partenaire PACS est actuellement en :

- OPEX OPINT Mission courte durée (MCD)
- Autre (à préciser)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date et signature →